

Campagne de diagnostics de vulnérabilité des bâtis aux inondations 2022-2023

Sur le territoire de la Picardie maritime, l'État a approuvé des Plans de Prévention des Risques Inondations (PPR) qui identifient des zones inondables et imposent aux propriétaires d'habitations ou d'établissements localisés dans celles-ci, la mise en place de mesures de protection adaptées (en particulier la création de zones refuges pour les habitations)

Un accompagnement personnalisé sur le territoire

Pour accompagner son territoire, le **Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard a mis en place le dispositif ALABRI (Aide à l'adaptation du bâti au risque inondation) Bresle Somme Authie jusqu'en 2023**. Celui-ci permet de proposer un diagnostic de vulnérabilité personnalisé et gratuit pour les biens les plus exposés au risque d'inondation sur le littoral.

Il s'adresse plus spécifiquement aux propriétaires privés, gérants d'entreprises de moins de 20 salariés et gestionnaires d'Établissements Recevant du Public, situés en zone inondable et concernés par un PPR dans la basse vallée de la Bresle, les Bas-Champs du sud de la Baie de Somme et dans le Marquenterre.

Le diagnostic permet d'obtenir :

- des conseils sur l'attitude et l'organisation à avoir lors d'un épisode d'inondation ;
- des préconisations personnalisées, détaillées et chiffrées sur les mesures matérielles à mettre en œuvre pour réduire la vulnérabilité de son bien face au risque ;
- des subventions de l'État, sur présentation de ce diagnostic, pour les mesures préconisées dans le cadre d'ALABRI BSA. Même sans diagnostic, il est possible de se rapprocher de la DDTM de son territoire pour des aides relatives à la mise en place des mesures obligatoires du PPR.

La réalisation de ce diagnostic n'implique aucune obligation de réalisation de travaux et ne donne pas lieu au démarchage commercial. Il est entièrement anonyme.

"Fidèle à ses missions de prévention et de protection, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard est mobilisé pour la sécurité des personnes et des biens face aux différents types de risques. Avec ALABRI, nous avons souhaité une démarche simple, lisible et gratuite, tant pour les particuliers que pour les chefs d'entreprises de moins de 20 salariés. Face aux enjeux climatiques, tout le monde est concerné. Cette gestion pérenne concourt à l'amélioration de la connaissance et de la conscience du risque, tout en conduisant des actions de réduction de vulnérabilité." indique Stéphane Haussoulier, Président du Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard.

Inscrivez-vous pour un diagnostic !

La campagne de diagnostics pour les particuliers a débuté en octobre 2021 sur notre littoral, depuis le Tréport au sud, jusqu'à Fort-Mahon-Plage au nord. Depuis le printemps 2022, 164 visites ont été réalisées et 90 sont à venir sur le territoire au cours de l'année.

Le dispositif s'est ouvert aux entreprises de moins de 20 salariés et aux établissements recevant du public, qui, pour l'instant sont une vingtaine à s'être inscrits.

Les possibilités d'inscription pour un diagnostic gratuit sont encore nombreuses !

Si vous résidez ou que vous possédez votre établissement dans une zone inondable concernée par un PPR, le Syndicat Mixte Baie de Somme - Grand Littoral Picard est à votre écoute pour échanger sur la démarche ALABRI et vous aider à vous inscrire.

Pour plus de renseignements :

- **Site internet** : www.baiedesomme.org/alabri
- **Mail** : alabri@baiedesomme.fr
- **Tél.** : 07 66 89 82 77

Les étapes



Je vérifie mon éligibilité via la carte interactive, par mail ou par téléphone.

Je prends un RDV pour un diagnostic.



La visite de diagnostic : 1h à 2h maximum avec un diagnostiqueur et un géomètre.

Je découvre les solutions qui me permettent de réduire la vulnérabilité de mon bien, dans le rapport qui m'est envoyé.



Contact : Syndicat Mixte Baie de Somme – Grand Littoral Picard

celiadonneger@baiedesomme.fr

Célia Donneger

06 83 76 29 30